

FICHE DE

PRÉSENTATION

FORMATION **BNSSA**

LE BNSSA, C'EST QUOI ?



Description

Le BNSSA, diplôme professionnel délivré par la Ministère de l'Intérieur, permet à son titulaire d'occuper le poste de surveillant sauveteur aquatique.

Le titulaire du BNSSA ne peut exercer qu'à sa majorité. Toutefois il peut présenter l'examen à ses 17 ans.

Programme

PARTIE 1 – Secourisme 35H

PARTIE 2 – Règlementation 12H (En E-learning)

PARTIE 3 – Préparation natation et sauvetage 31h

OBJECTIFS

- Formation secourisme (PSE1)
- Perfectionnement des techniques de nage et de palmage
- Apprentissage des techniques de sauvetage
- Règlementation

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Piscine municipale
- Formateurs diplômés d'État et spécialistes du sauvetage aquatique

PUBLICS

- Avoir minimum 16 ans
- Bonnes compétences en natation
- Accessibilité aux personnes en situation de handicap sous réserve des conditions réglementaires

LE DIPLOME

Tarifs :

BNSSA + PSE1 : 650 euros Ndt

BNSSA : 370 euros Ndt

Recyclage BNSSA : 250 euros Ndt

TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES : Maître-nageur, surveillant sauveteur aquatique

DATE - DUREE - LIEU

2 sessions par an - Dole (39)

74h de formation (PSE1 + BNSSA)

Formation présentielle et E-learning

CONTACT

Pôle sport

07 49 97 95 19

sport@challengesacademia.com